

LE 24 FÉVRIER 2022

VICTOIRES!

Après quatre années de combat judiciaire avec l'appui de la Fédération et du syndicat, **notre camarade Nadège VIRY** a fait condamner son employeur, la Direction générale des Finances publiques par...deux fois.

Notre camarade, militante depuis plus de 10 ans a subi une discrimination syndicale : remarques incessantes de sa hiérarchie directe, organisation de réunion en son absence prévisible , etc...

Ce n'est pas acceptable et elle ne l'a pas accepté ! elle a donc décidé d'agir avec la CGT pour que cela cesse et que les auteurs soient sanctionnés. Avec l'aide de son avocate bordelaise, Julie NOËL, la discrimination a été reconnue par le Tribunal Administratif de Bordeaux en juillet 2019 malgré le fait que la DGFIP ait systématiquement pris le parti de l'auteur des faits !

La DGFIP a également tenté d'entraver l'action en justice de notre camarade en ne lui communiquant pas des pièces essentielles de la procédure. Là encore, Nadège a fait front avec son avocate et la CGT et a fait condamner la DGFIP une seconde fois au Tribunal Administratif en novembre 2021!

L'activité syndicale, les échanges avec les collègues sont des droits qu'on ne doit pas laisser remettre en cause.

**LA CGT SERA TOUJOURS AU CÔTÉ DES CAMARADES
EN BUTTE AUX POLITIQUES ET ATTITUDES ANTI
SYNDICALES DE LA HIÉRARCHIE.**

**LA CGT SERA TOUJOURS LÀ POUR VOUS
ACCOMPAGNER ET LUTTERA TOUJOURS CONTRE
TOUTE FORME DE DISCRIMINATION.**